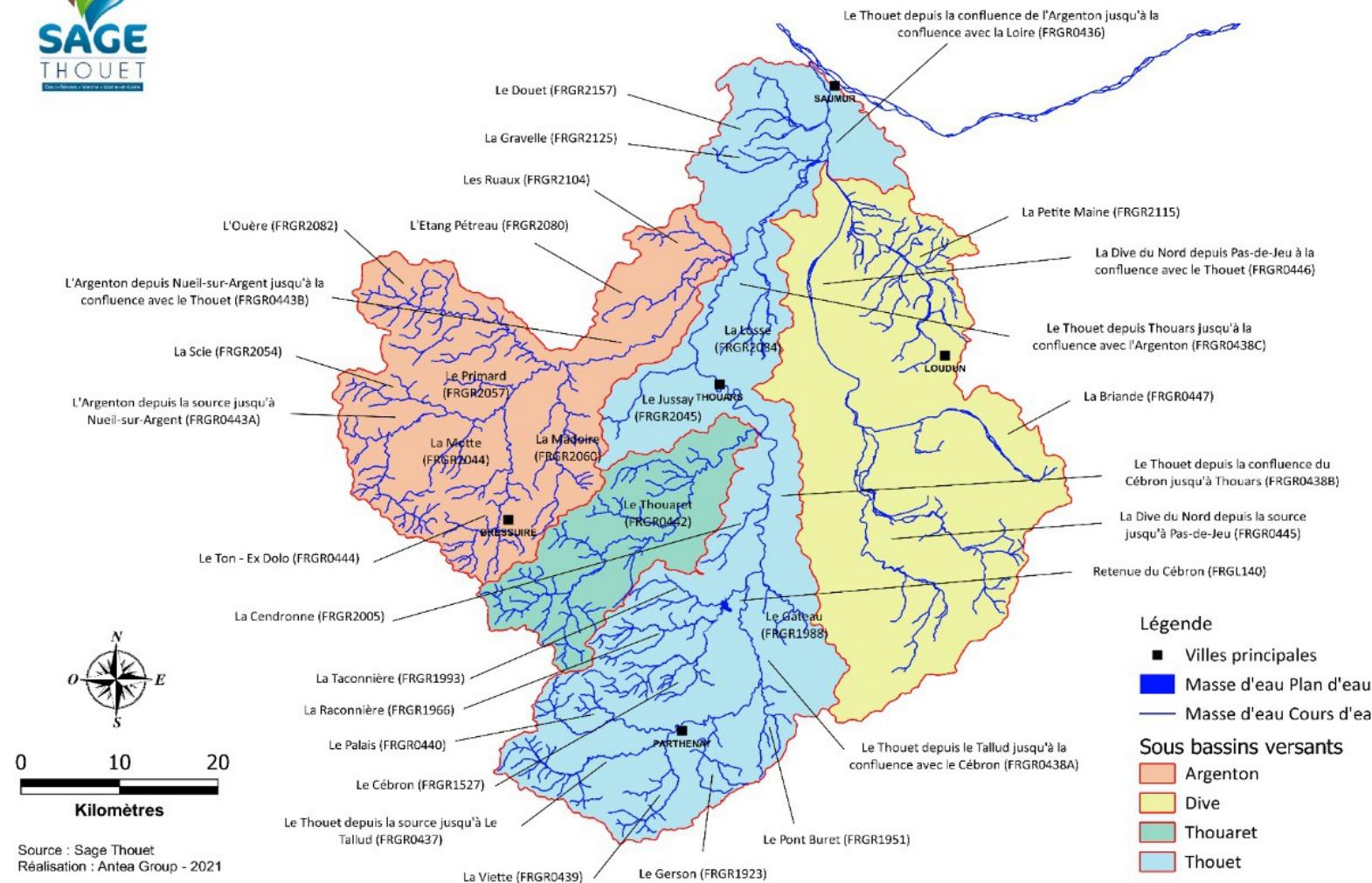


# L'EAU EN SAUMUROIS



L'EAU EN SAUMUROIS:  
CE QU'IL FAUT SAVOIR, COMMENT AGIR  


# Qu'en est-il de l'eau potable dans le bassin versant du Thouet ?



# Qu'en est-il de l'eau potable dans le bassin versant du Thouet ?

Notre méthodologie a été de comparer deux études :

- REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES ET DES PRESSIONS AGRICOLES SUR LE BASSIN DU THOUET – **mars 2014**  
<http://oaidoc.eau-loire-bretagne.fr/exl-php/oaiconsult/DOC00028240>
- ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE du SAGE Thouet adoptée par la Commission Locale de l'Eau – **29 juin 2023**  
<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



# 1<sup>er</sup> constat : Situation générale présentée de manière identique en 2014 et en 2023

2014

Page 37 : Le bassin hydrographique du Thouet se caractérise par une **forte contamination** par l'**AMPA** (Acide Amino Méthyl Phosphonique, produit de dégradation du glyphosate) qui vient en tête des substances les plus fréquemment quantifiées devant la famille des **urées substituées** (diuron, isoproturon) et le **glyphosate**. Le **diflufénicanil** est également mis en évidence régulièrement.

2023

Phrase **identique** haut de la page 38

2<sup>ème</sup> constat : phrase identique pour qualifier les BAC (bassin de captage) les plus pollués en nitrates :

Lutineaux – Ligaine – Pas de jeu (secteur Airvault, Oiron, Irais)

2014

p. 49 : Toutes ces analyses démontrent une qualité des eaux brutes fortement dégradées par les nitrates et très régulièrement **au-dessus de la barre des 50mg/L**.

A certaine période, des pics peuvent dépasser les 80 mg/L sur les BAC de Pas de jeu et de Ligaine.

On remarque que certaines valeurs se rapprochent même du **seuil limite des 100 mg/l** avant traitement, qui entraînerait une interdiction de distribution des eaux issues du captage en question

2023

p. 38 : Toutes les analyses au niveau des captages démontrent une qualité des eaux brutes fortement dégradées par les nitrates, très régulièrement **au-dessus de la barre des 50 mg/L**.

À certaines périodes, des pics peuvent dépasser les 80 mg/L.

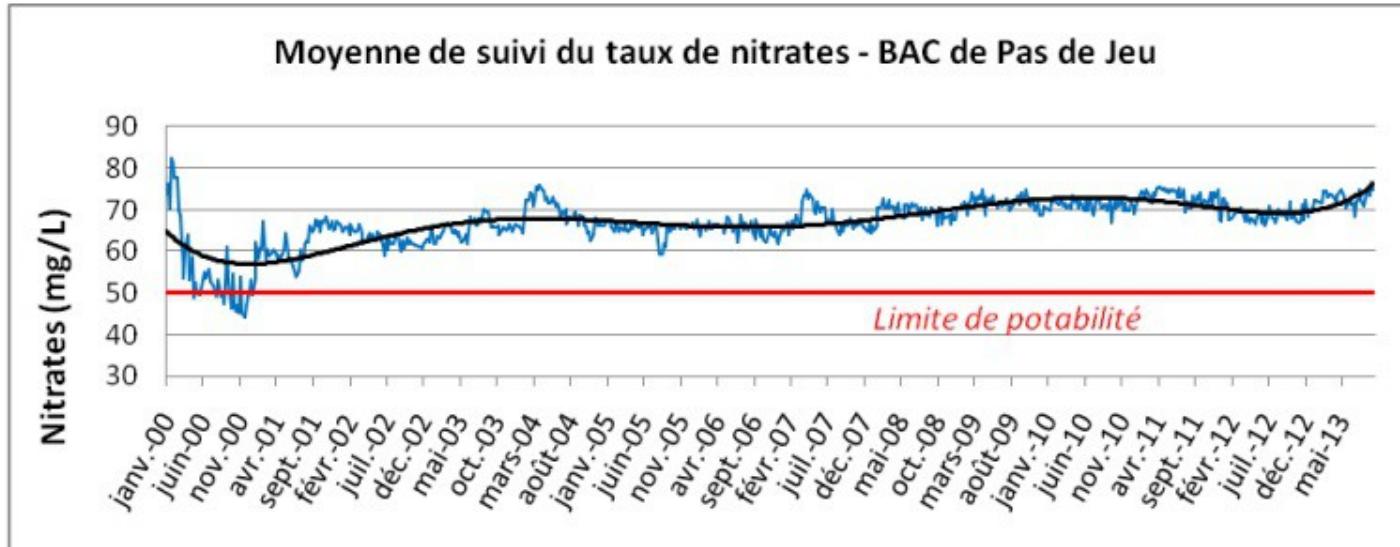
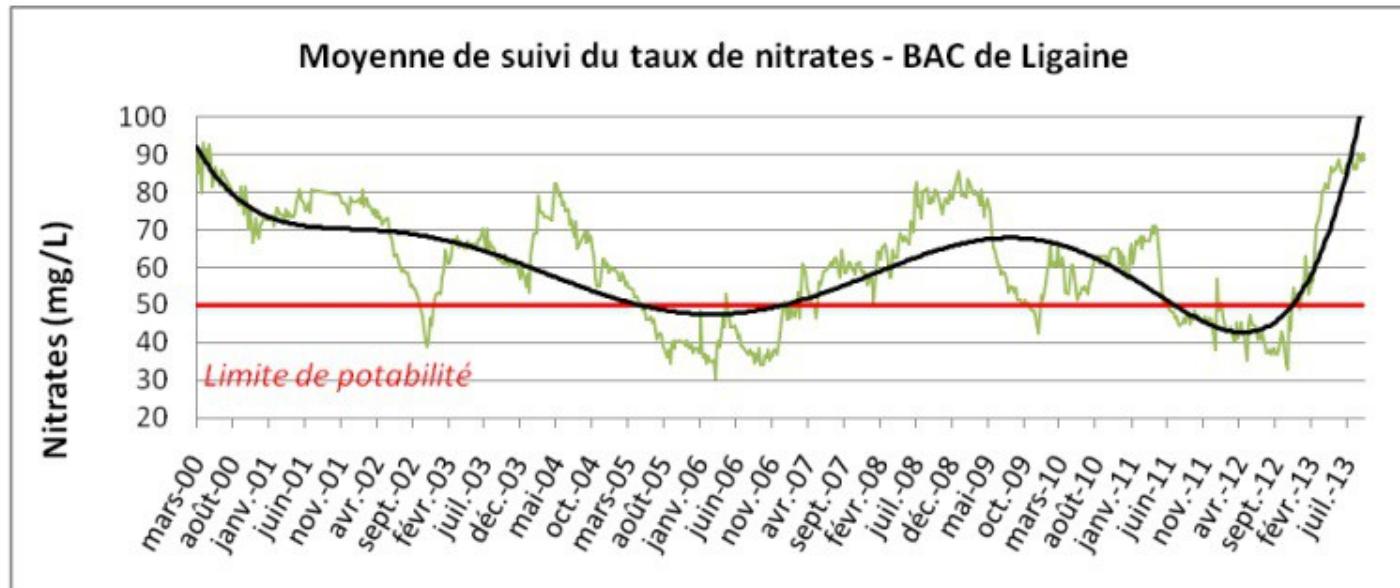
Certaines valeurs se rapprochent même du **seuil limite des 100 mg/L** avant traitement, ce qui entraînerait une interdiction de distribution des eaux issues du captage.

Nouveauté 2023 : p. 38 À noter que malgré le programme d'actions Re-Sources mis en place sur les captages des Lutineaux, une procédure ZPAAC (Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages) a été engagée par le Préfet du fait de la problématique Nitrates.

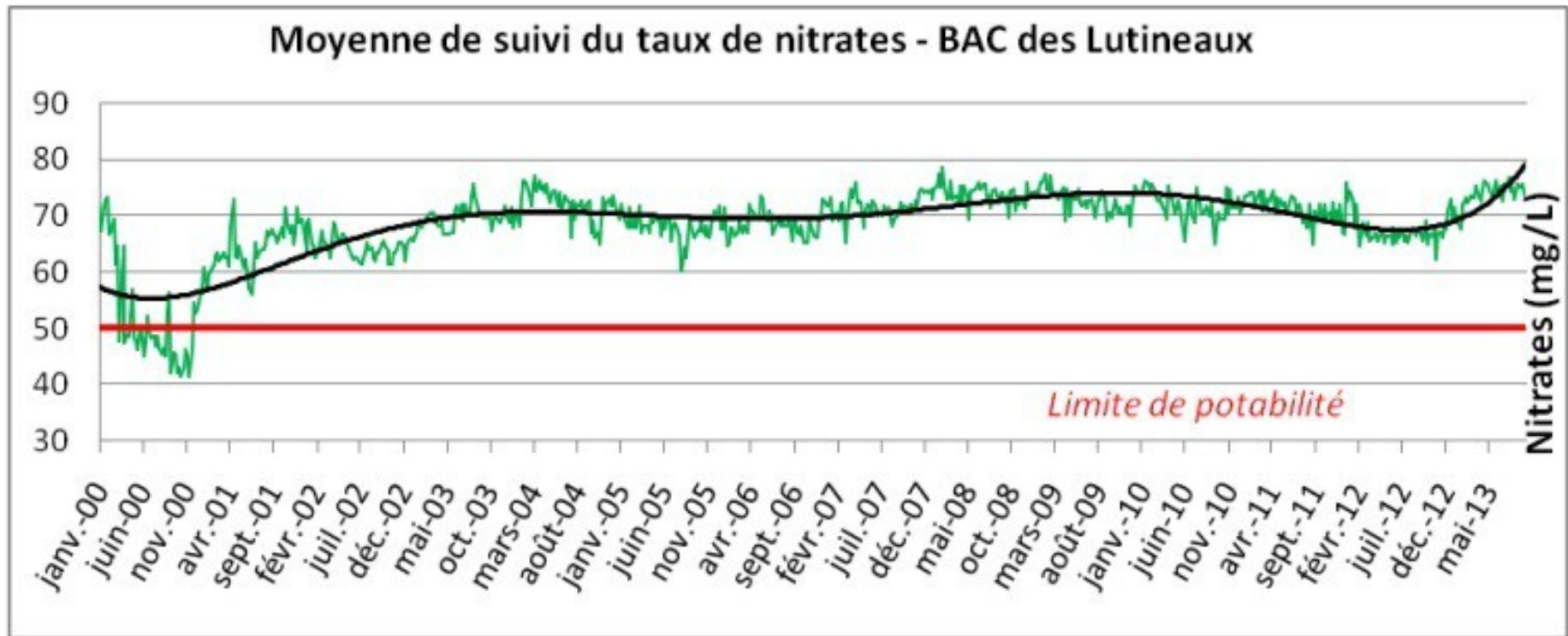
p. 44 : une procédure ZPAAC (zone de protection de l'aire d'alimentation des captages) est en cours sur le captage des Lutineaux en raison des **concentrations en nitrates très élevées et qui ne baissent pas** (fortes variations annuelles) malgré les programmations actuelles.



# Bassins Ligaine et Pas-de-Jeu



# Bac (Bassin d'alimentation de captages) Lutineaux



Ces analyses des eaux brutes (= *au captage, avant traitement pour passer sous la limite de potabilité*) publiées en 2014 couvrent les années de 2000 à 2013. Il est certain qu'il n'y a pas eu d'amélioration (mêmes phrases en 2014 et 2023), mais n'y a t-il pas eu aggravation ? Où sont publiées les données depuis ?

3<sup>ème</sup> constat : phrase identique pour qualifier le BAC le plus pollué en pesticides : la Fontaine-Bourreau (secteur Montreuil-Bellay)

2014

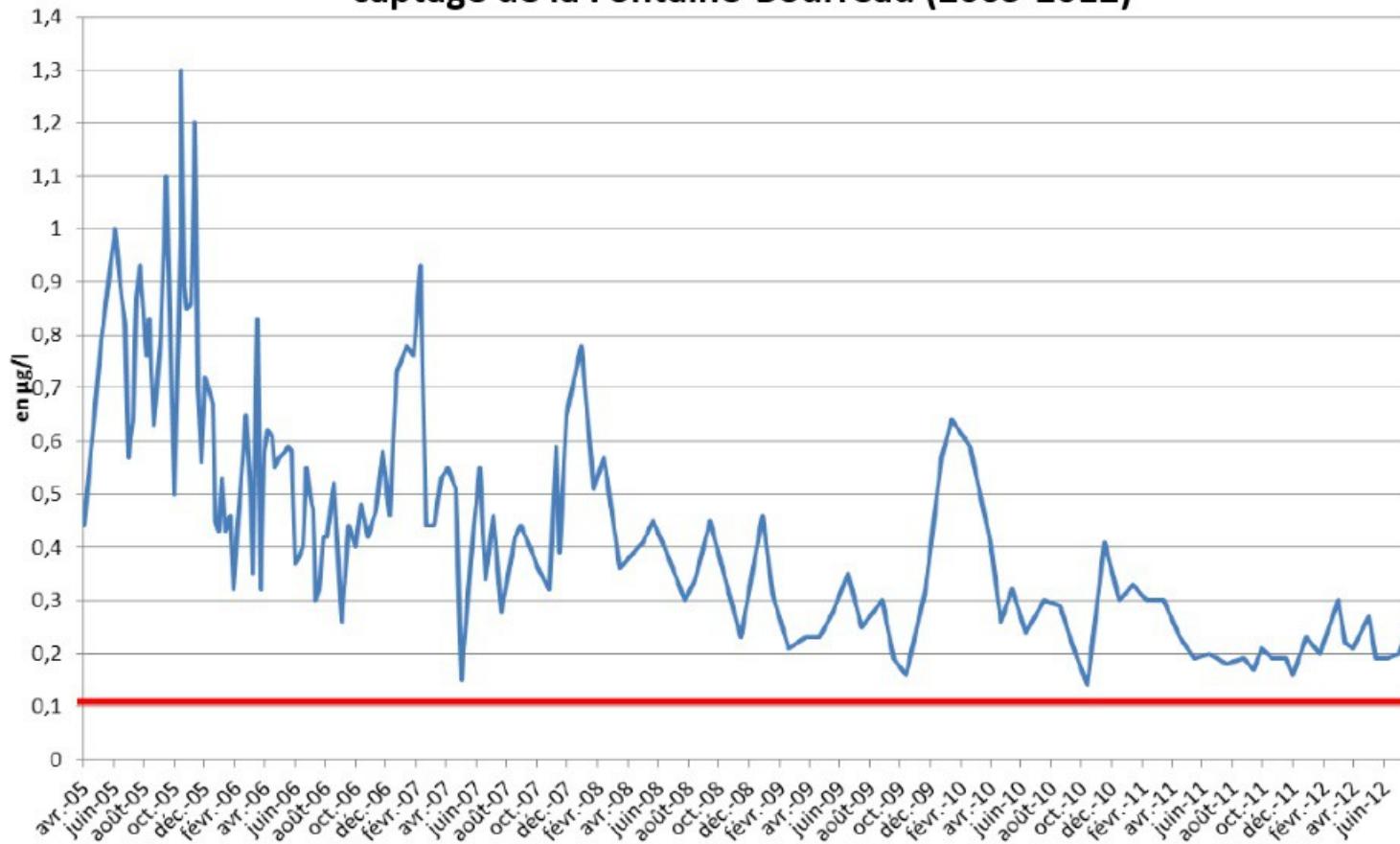
p. 60 Les concentrations en **bentazone** sont particulièrement préoccupantes puisque l'on peut attendre des pics de 0,6 µg/L en 2010, de 0,9 µg/L en 2007 allant même jusqu'à 1,3 µg/L en 2005. Cet herbicide appartenant à la famille des diazines est principalement utilisé en agriculture mais il peut également provenir d'une pollution ponctuelle. En effet, la zone industrielle du Méron héberge un établissement de formulation et de conditionnement de produits phytosanitaires (Phyt'eup) qui produit de la Bentazone. Les concentrations ont néanmoins tendance à régresser au fil des années mais les **détections sont régulières et toujours supérieures à la valeur maximale admissible » de 1 µg/L établie par l'O.M.S** (Organisation Mondiale de la Santé).

2023

Idem p. 39 avec suppression de la phrase *En effet, la zone industrielle du Méron héberge un établissement de formulation et de conditionnement de produits phytosanitaires (Phyt'eup) qui produit de la Bentazone.*

# Origine du document : État initial SAGE Thouet Validé par la CLE le 15 avril 2015

Evolution de la teneur en bentazone dans les eaux brutes du  
captage de la Fontaine-Bourreau (2005-2012)



État initial du SAGE Thouet

## Une conclusion importante de l'étude de 2014

p. 181 : « 26 captages AEP - Alimentation en eau potable - dont 11 « grenelle » sont présents sur la zone. Cette concentration importante rend le **territoire sensible vis-à-vis de la ressource en eau potable** »

Traduction : cf. p. 44 de l'étude

Suite à la loi Grenelle 1, les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié en 2009 une liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses. Répartis sur toute la France, ces captages ont été identifiés suivant un processus de concertation locale, sur la base de trois critères :

- 1 l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ;
- 2 le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie,
- 3 la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Le dispositif de protection qui sera appliqué sur ces ouvrages est principalement celui des « zones soumises aux contraintes environnementales » (ZSCE), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

En Poitou-Charentes, au ZSCE a été préférée une alternative volontaire à travers le programme « Re-sources ».

Le programme Re-Sources est une initiative régionale née à la suite du constat de dégradation de la ressource en eau. Cette démarche multi-partenariale mobilise les acteurs locaux concernés par la qualité de l'eau pour élaborer, de façon concertée, un programme d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes.



# Eau potable : la CLE du Thouet (Commission locale de l'eau) demande

2023

p. 75 ... de respecter les objectifs suivants :

**Pour les eaux brutes**, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard

\* Nitrates : le respect de la norme de 50 mg/L en concentration maximale sur l'ensemble des captages prioritaire et sensible (et **non en concentration moyenne**). Sur les autres captages, un objectif de non-dégradation de la ressource est fixé ;

\* Pesticides : le respect des normes de qualité "eaux distribuées", c'est-à-dire pas de dépassement du seuil de 0,1 µg/L pour **chaque** pesticide et 0,5 µg/L pour le total des substances ;

\* Phosphore : le respect de la norme de 0,2 mg/L (concentration maximale).

**Pour les eaux distribuées** : le respect **strict** des normes pour **tous** les paramètres

La CLE souligne donc que les normes imposées par l'Europe et adoptées par la France le 11 janvier 2007 ne sont toujours pas respectées aussi bien avant traitement (eaux brutes) que pour l'eau distribuée au robinet.



# Thouet, des problèmes de quantité constatés depuis bien longtemps...

2023

p. 33 : L'ensemble des eaux superficielles et souterraines du bassin du Thouet est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).  
Ce classement entérine la reconnaissance d'un **déséquilibre durable** entre la ressource disponible et les besoins en eau (des usages et des milieux).

Le classement en ZRE date du 11 septembre 2003

Une ZRE est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une **insuffisance**, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins.



# Avis de l'Autorité environnementale

## 9 juin 2022

2023

p. 101 : L'Agence Environnementale ne peut que constater le **retard** pris pour atteindre les objectifs du SDAGE et de la DCE (Directive européenne cadre sur l'eau).

Il y a donc **urgence** à faire aboutir les études structurantes pour le bassin (notamment l'étude HMUC) et à réfléchir au cadre le plus approprié pour permettre une inflexion vers une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles, particulièrement **des sols** (rôle de stockage, d'infiltration vers les nappes et de filtration de l'eau), **de l'eau**, en termes de quantité mais aussi de qualité, en particulier sur le secteur oriental et sédimentaire le plus atteint.

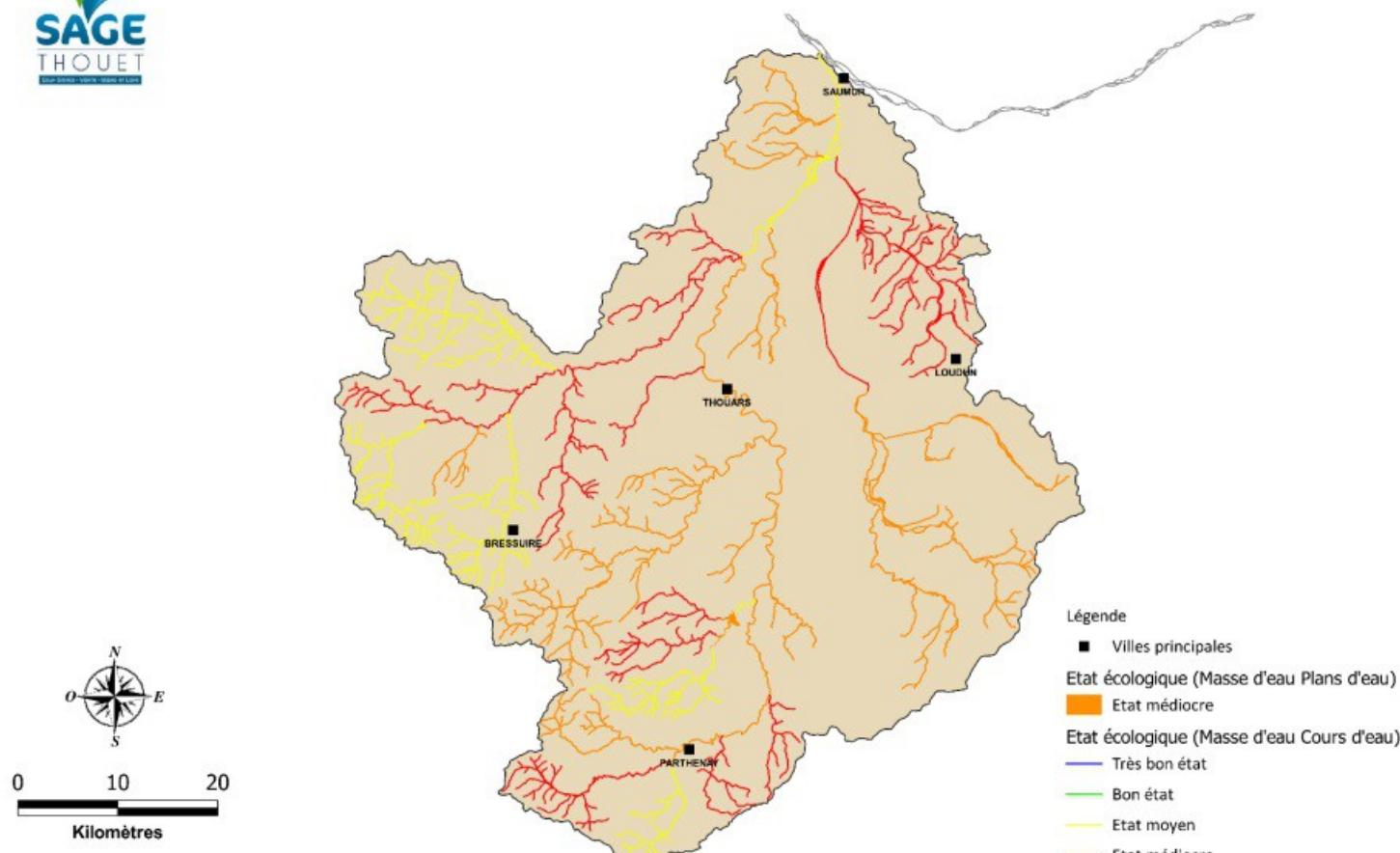
HMUC = Hydrologie, Milieux, Usages, Climat. L'appel d'offre pour cette étude est terminé.  
Résultats en attente... pour cette énième étude.



# 2019 : alertes rouge et orange sur les eaux de surface



Carte 4 : Etat écologique des masses d'eau superficielles



Source : Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne (2019)  
Réalisation : Antea Group - 2021

Carte 4 : Etat écologique des masses d'eau superficielles

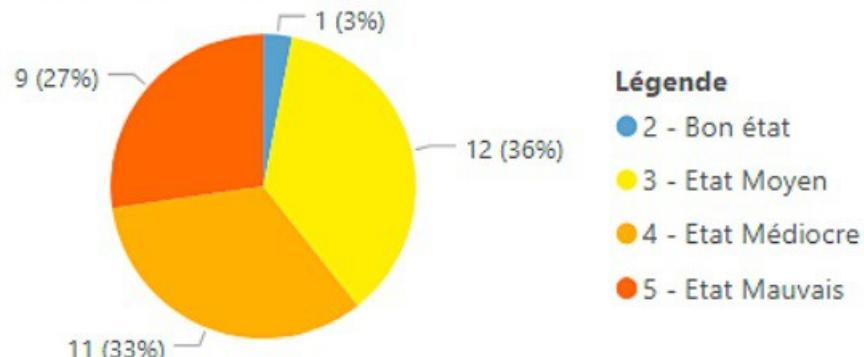
# 2021 : pour l'ensemble des eaux, alerte rouge !!!



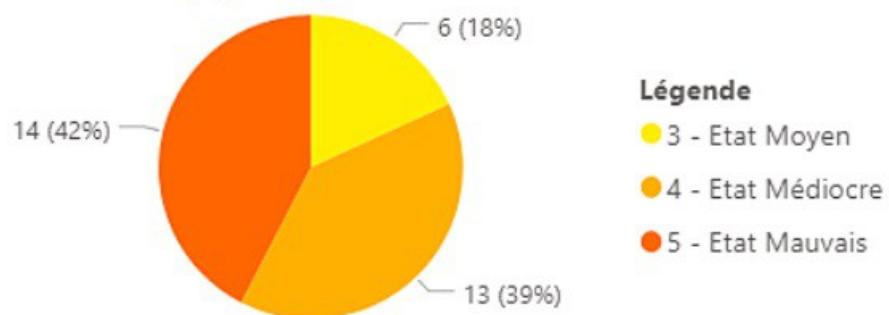
## ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Il y a une forte aggravation de l'état écologique des masses d'eau depuis 2013, avec une augmentation des masses d'eau en mauvais état (27 à 42 %).

### • État écologique 2013



### • État écologique 2017



Fiche d'identité  
du SAGE Thouet

En ligne sur le site de la  
Chambre d'Agriculture des  
Pays de la Loire  
(non publiée dans l'Évaluation  
environnementale de juin 2023)



# Pour mieux comprendre les changements dus aux dérèglements climatiques

Prochaine réunion

Jeudi 7 décembre 2023 - 20 h - à l'&

**LE CYCLE DE L'EAU**

***Il est dit déréglé : qu'est-ce que cela signifie ?***

Avec Auriane Leymarie

animatrice de la reconquête

de la ressource en eau du SAGE Authion



# EAU

